



RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

POUR PROFESSIONNELS FORMÉS À L'ÉTRANGER

LA CLINIQUE JURIDIQUE - FACULTÉ DE DROIT

La Clinique Juridique de la Faculté de droit de l'Université de Montréal offre un service de consultation juridique aux professionnels formés à l'étranger exerçant une profession réglementée par un ordre professionnel du Québec.

QUE POUVONS-NOUS FAIRE POUR VOUS ?

VOUS ASSISTER POUR PRÉSENTER :

- votre dossier de reconnaissance devant un ordre professionnel
- une plainte auprès commissaire aux plaintes en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles
- une plainte auprès de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

CONSULTATION JURIDIQUE **GRATUITE** SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT
professionnelimmigrant@gmail.com

N'HÉSITÉZ PAS À VENIR NOUS CONSULTER

Bureau des services juridiques
Bureau B-2202
Pavillon 3200 Jean-Brillant
Université de Montréal

*Les informations sont transmises verbalement.
Aucune opinion juridique officielle n'est émise.*

Faculté de droit

www.droit.umontreal.ca

Université 
de Montréal